

Commune de
COTTEVRARD

REFUS

D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Dossier déposé le 20 Avril 2023 Avis de dépôt affiché en Mairie le 27 Avril 2023	N° PC 076 188 23 B 0001
<p>Par : Monsieur Stéphane LEBRUN</p> <p>Demeurant à : 23 rue Malatire 76000 ROUEN</p> <p>Pour : - Transformation du carport en garage - Transformation du garage en pièce habitable - Démolition de l'abri de jardin - Construction d'un chalet en bois</p> <p>Sur un terrain sis à : 270 route du Bois de la Motte Cadastré : B310</p>	

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu l'avis conforme du Préfet en date du 11/05/2023,

Vu l'avis du syndicat du bassin versant de l'Arques en date du 02/06/2023,

Considérant que les projets de travaux sur construction existante à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher excède 150m², doivent être établis par un architecte, conformément aux dispositions de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme,

Considérant que le projet concerne des travaux à réaliser sur une construction existante d'une surface supérieure à 150m²,

Considérant que le projet doit être présenté par un architecte conformément aux dispositions de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **refusée**.

Fait à COTTEVRARD, le 06 Juin 2023
Le Maire,

Fabrice GAMELIN

